

# L'ouverture vers l'étranger : une nécessité pour la place financière

*Les demandes pour plus d'ouverture aux étrangers ne proviennent pas seulement de la part des ONG ! Nous reprenons ici un discours du directeur de l'Association des banques et banquiers, Luxembourg (ABBL), M. Jean-Jacques Rommes, tenu le 17 juin 2008 à la Chambre de commerce et qui, d'un point de vue uniquement économique, plaide pour une politique d'immigration courageuse.*

Jean-Jacques  
Rommès

Le Luxembourg a une place financière multiculturelle. Multiculturelle, elle l'est de par l'origine de ses 155 banques et 241 PSF qui proviennent d'horizons très divers. Ainsi, sur les 155 établissements bancaires qui font la richesse de notre pays, 113 établissements proviennent de pays communautaires, tandis que 43 établissements ont leur origine dans des pays non communautaires.

Mais multiculturelle, elle l'est aussi de par sa main-d'œuvre résidente, frontalière, communautaire et de pays tiers.

Ainsi est-il normal que dans une entreprise de taille moyenne sur la place, une dizaine ou plus de nationalités se croisent et se côtoient chaque jour sur le lieu de travail.

En analysant les chiffres pour le secteur financier, seuls 24 % des salariés de notre secteur sont d'origine luxembourgeoise. Les autres 76 % proviennent de nos pays voisins, la France en tête, mais aussi de l'Italie, du Portugal et d'autres pays communautaires et non communautaires.

Et le secteur financier n'est que le reflet du Grand-Duché lui-même : 42 % de la population au Luxembourg, ce qui représente à peu près 200 000 personnes, est d'origine étrangère.

S'y ajoutent les 143 000 frontaliers qui traversent quotidiennement la frontière française, belge ou allemande pour venir travailler au Luxembourg.

Ces frontaliers représentent 43,5 % de l'emploi salarié intérieur. En semaine, les Luxembourgeois sont en minorité dans leur propre pays. Sur la place financière, je l'ai dit, nous ne sommes plus qu'un quart.

Cet atout multiculturel fait du Luxembourg un lieu de vie et de travail unique et attractif, un vrai laboratoire d'intégration, nous ne devons pas avoir peur du flux immigratoire. Les étrangers ont largement contribué à la richesse matérielle du Luxembourg, et ce, par le passé comme de nos jours. S'y ajoutent l'enrichissement culturel et une ouverture d'esprit qui est propice à l'innovation et à la créativité.

Il ne faut pas s'en cacher : grâce à sa politique d'ouverture, le Luxembourg a jusqu'à présent admirablement tiré son épingle du jeu et présente des taux de croissance qui font beaucoup d'envieux dans nos pays voisins et au-delà.

Toutefois, il ne faut pas se leurrer : à l'avenir, l'immigration ne sera pas un choix pour le Luxembourg, mais une réelle nécessité.

Nos entreprises du secteur financier rencontrent de plus en plus de problèmes pour trouver le candidat qui correspond au profil recherché. Même la Grande Région ne semble plus pouvoir répondre à ce besoin en salariés.

La difficulté de trouver la main-d'œuvre qualifiée a notamment comme conséquence que le coût du recrutement augmente, que le débauchage entre entreprises devient fréquent et que les salaires partent à la hausse.

---

**Ne serait-il pas plus sain de garder une proportion visible de Luxembourgeois dans notre économie et de faire entrer une proportion tout aussi visible de collaborateurs étrangers aux services de l'Etat?**

---

---

**Le Luxembourg doit courageusement embrasser une immigration ciblée de salariés hautement qualifiés et se positionner par rapport aux pays concurrents qui connaissent des problèmes identiques.**

---

Nous regrettons aussi que notre fonction publique soit restée totalement à l'écart de cette évolution profonde de notre pays.

Ne serait-il pas plus sain de garder une proportion visible de Luxembourgeois dans notre économie et de faire entrer une proportion tout aussi visible de collaborateurs étrangers aux services de l'Etat ?

Cela ne résoudra pas d'un coup de baguette magique la pénurie de main-d'œuvre, mais ajoutera plus à la cohésion sociale du pays que la nième étude sur la pauvreté relative.

La difficulté de trouver une main-d'œuvre adéquate constitue un vrai frein à la croissance de notre place financière, nos entreprises ne pouvant accepter de nouveaux projets, faute de trouver la main-d'œuvre nécessaire.

Il faut donc se rendre à l'évidence : si le Luxembourg, en tant que société de connaissance avec un système social sans pareil, un niveau de vie et des salaires très élevés, veut continuer sur la voie d'une croissance soutenue comme il l'a connue depuis des dizaines d'années, il faut ouvrir l'économie luxembourgeoise à des gens motivés et qualifiés, et ce, au-delà des frontières nationales et communautaires.

L'immigration est devenue notre seul choix face à une démographie stagnante et une population vieillissante. Ce seront les étrangers, communautaires et non communautaires, qui assureront le rajeunissement de notre économie et la pérennisation de nos systèmes de sécurité sociale.

Et, de même, l'immigration est notre seule option pour amener chez nous le savoir-faire nécessaire afin que le Luxembourg reste une économie compétitive à la pointe du progrès, pour faire face à une mondialisation sans pitié.

Le Luxembourg doit courageusement embrasser une immigration ciblée de salariés hautement qualifiés et se positionner par rapport aux pays concurrents qui connaissent des problèmes identiques. En effet, tous les pays développés autour de nous sont dans le même bateau. Le Luxembourg sera en compétition pour attirer les têtes bien faites, qu'il devra donc courtiser.

L'attractivité du Luxembourg passera notamment par la facilité d'accès administratif, par des infrastructures routières, ferroviaires et culturelles modernes, par des écoles nationales et internationales de haut niveau, par une qualité de vie élevée.

La guerre des talents n'est pas un slogan, c'est une réalité.

En novembre 2007, le gouvernement luxembourgeois a fait un pas dans la bonne direction en levant de façon prématurée les mesures transitoires qui restreignaient la liberté de circulation des salariés en provenance des nouveaux Etats membres qui ont rejoint l'Union européenne en 2003.

Actuellement, la liberté de circulation en ce qui concerne l'activité salariée est encore restreinte par rapport à la Bulgarie et à la Roumanie, ce jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2009, date à laquelle le Luxembourg doit décider soit de prolonger, soit de terminer le régime transitoire. Nous encourageons une ouverture précoce par rapport à tous les pays de l'Est, car l'intégration de personnes étrangères qui vivent sur le même continent et qui ont des racines culturelles similaires aux nôtres nous semble plus aisée.

L'initiative de réformer l'ancienne législation sur le droit d'entrée des étrangers sur le territoire luxembourgeois datant de 1972 est une autre initiative que l'ABBL applaudit. La législation de 1972 n'était en effet plus adaptée aux exigences de l'économie d'aujourd'hui.

Le nouveau projet de loi apporte des améliorations tant pour les personnes issues des pays de l'Union européenne que pour celles provenant de pays tiers, tel que le fait d'accorder un droit de séjour permanent au salarié communautaire après un séjour légal ininterrompu de cinq ans ou encore celui de fusionner l'autorisation de séjour et le permis de travail pour le ressortissant d'un pays tiers. L'ABBL ne peut que souscrire à toute démarche de simplification administrative et préconise d'ailleurs une utilisation accrue des nouveaux moyens de communication dans le cadre de ce projet de loi.

L'ABBL salue bien entendu l'innovation la plus importante du projet, à savoir l'instauration d'une procédure accélérée pour étrangers à connaissances ou à capacités professionnelles particulières, ce qui constituera certainement un élément de réponse important face aux problèmes cités.

Un regret, cependant, reste vis-à-vis du nouveau projet de loi, à savoir le traitement des étudiants de pays tiers qui suivent un cursus universitaire au Luxembourg. La nouvelle Université du Luxembourg entend attirer des étudiants de tous bords. Ces étudiants vivront au Luxembourg, s'intégreront dans le tissu social, seront formés à l'université luxembourgeoise, feront éventuellement un stage auprès d'une entreprise locale, et pourtant cette connaissance particulière de notre pays ne leur procure qu'un avantage décevant, à savoir que cet étudiant n'a droit qu'à un titre de séjour pour maximum deux ans. Après l'expiration de ce titre, l'étudiant retombe dans la procédure normale.

Or ces étudiants constituent un réservoir potentiel de main-d'œuvre. Il ne me reste qu'à espérer qu'ils seront dès la fin de leurs études des salariés à compétences particulières au sens de la loi.

Par leur connaissance de la vie au Luxembourg, ils auront certainement plus de facilités à s'intégrer et à trouver leur place dans notre société, ce concept d'intégration étant par ailleurs encore un grand challenge que notre gouvernement devra gérer avec habileté. [...]